



# Assemblée Générale 2021

*(portant sur les années 2019 et 2020)*

*Suivie du* Conseil d'Administration

**28 janvier 2021**

*Visio-conférence*

## Résolution préalable



Approbation,  
compte tenu des circonstances sanitaires exceptionnelles de l'année 2020,  
du **caractère biannuel** de cette **AG 2021**,

qui portera donc sur la vie de l'association  
pour **les années 2019 et 2020**.

*questions ?*

Vote

## AG 2021 - Ordre du jour



### Assemblée générale statutaire

- 1) *Approbation du CR de l'AGO du 19 juin 2019*
- 2) *Rapport d'Activité 2019 et 2020 (secrétaire général H. Sergeant)*
- 3) *Rapport Financier ; montant de la cotisation 2021 (trésorier B. Chevrier)*
- 4) *Rapport Moral ; exposé des orientations (président B. Pollez)*
- 5) *Renouvellement partiel du CA, par collège : 3 Votes*
- 6) *Questions diverses*

### Conseil d'administration

- 1) *Mise en place du nouveau Bureau associatif (élections président, vice-président, secrétaire, trésorier, autres membres du Bureau).*
- 2) *Questions diverses*

## AG 2021 - Ordre du jour



### Assemblée générale statutaire

#### **1) *Approbation du CR de l'AGO du 19 juin 2019***

- 2) *Rapport d'Activité 2019 et 2020 (secrétaire général H. Sergeant)*
- 3) *Rapport Financier ; montant de la cotisation 2021 (trésorier B. Chevrier)*
- 4) *Rapport Moral ; exposé des orientations (président B. Pollez)*
- 5) *Renouvellement partiel du CA, par collège : 3 Votes*
- 6) *Questions diverses*

**Vote**

### Conseil d'administration

- 1) *Mise en place du nouveau Bureau associatif (élections président, vice-président, secrétaire, trésorier, autres membres du Bureau).*
- 2) *Questions diverses*

## AG 2021 - Ordre du jour



### Assemblée générale statutaire

1) Approbation du CR de l'AGO du 19 juin 2019

**2) Rapport d'Activité 2019 et 2020** (Secrétaire H. Sergeant)

3) Rapport Financier ; montant de la cotisation 2021 (trésorier B. Chevrier)

4) Rapport Moral ; exposé des orientations (président B. Pollez)

5) Renouvellement partiel du CA, par collège : 3 Votes

6) Questions diverses

### Conseil d'administration

1) Mise en place du nouveau Bureau associatif (élections président, vice-président, secrétaire, trésorier, autres membres du Bureau).

2) Questions diverses

## Rapport d'Activité 2019 et 2020



| Réunions en présentiel, en visio ou téléphoniques     | Dates en 2019 |          |          |         | Total 2019 | Dates en 2020 |         |          |         |          |         |          |          |                  |  | Total 2020 | TOTAL |
|-------------------------------------------------------|---------------|----------|----------|---------|------------|---------------|---------|----------|---------|----------|---------|----------|----------|------------------|--|------------|-------|
|                                                       |               |          |          |         |            |               |         |          |         |          |         |          |          |                  |  |            |       |
| Réunions du Bureau                                    | 22/6/19       | 28/8/19  | 5/10/19  | 7/12/19 | 4          | 18/1/20       | 26/4/20 | 3/6/20   | 22/7/20 | 26/10/20 | 9/11/20 |          |          |                  |  | 6          | 10    |
| CA                                                    | 10/1/19       | 19/6/19  |          |         | 2          | 6/2/20        | 9/11/20 |          |         |          |         |          |          |                  |  | 2          | 4     |
| AG                                                    |               | 19/6/19  |          |         | 1          |               |         |          |         |          |         |          |          |                  |  | 0          | 1     |
| Réunions avec l'ARS                                   |               |          | 10/09/19 |         | 1          | 27/1/20       | 18/6/20 |          |         |          |         |          |          |                  |  | 2          | 3     |
| Réunions de la commission 2 (site)                    | 18/6/19       | 16/12/19 |          |         | 2          | 17/6/20       | 22/7/20 | 17/12/20 |         |          |         |          |          |                  |  | 3          | 5     |
| Réunions de la commission 4 (préparation du colloque) | 19/6/19       | 21/11/19 |          |         | 2          | 9/1/20        | 9/3/20  | 3/4/20   | 26/6/20 | 26/8/20  | 9/11/20 | 13/11/20 | 17/11/20 | colloque 4/12/20 |  | 9          | 11    |
|                                                       |               |          |          |         | 12         |               |         |          |         |          |         |          |          |                  |  | 22         | 34    |

Le nombre de sollicitations via le site solidarité

1

## Rapport d'Activité 2019 et 2020 (suite)



- **Réunions Groupes de Travail Volet national**
  - *Fiche-Action 11 : Kit pédagogique*
  - *Fiche-Action 12 : Proches-aidants*
  - *Fiche-action 13 : GT Communication*
- 2 participations à **colloques nationaux** sur Recherche en Polyhandicap : 23 janvier et 29 juin 2019
- 1 visiocolloque le 4 décembre : « **Les intelligences des personnes polyhandicapées** »

*questions ?*

Vote

## AG 2021 - Ordre du jour



### Assemblée générale statutaire

- 1) Approbation du CR de l'AGO du 19 juin 2019
- 2) Rapport d'Activité 2019 et 2020 (Secrétaire H. Sergeant)
- 3) Rapport Financier, Cotisation 2021** (Trésorier B. Chevrier)
- 4) Rapport Moral ; exposé des orientations (président B. Pollez)
- 5) Renouvellement partiel du CA, par collège : 3 Votes
- 6) Questions diverses

### Conseil d'administration

- 1) Mise en place du nouveau Bureau associatif (élections président, vice-président, secrétaire, trésorier, autres membres du Bureau).
- 2) Questions diverses

## Rapport Financier



Trésorerie au 31/12/2020 : **43 788,34 €**

dont : 8 788,34 € - compte courant  
+ 35 000,00 € - livret épargne

### Dont des enveloppes affectées :

Subvention CCAH-Humanis de 14 580,95€ pour les **Fiches Actions Santé**  
Solde actuel : **2 716,00 €**

Subvention ARS de 25 585 € pour l'étude « **POLYDOM** »  
Solde actuel : **25 585 €**

Financement annuel pérenne ARS de 9 000 € pour le **Site Internet**  
Solde actuel **9 000 €**

## Rapport Financier (suite)



### Adhésions

**9** en 2019, année de transition...

**21** en 2020, année sanitaire

**11** (déjà) pour 2021... Redémarrage !

*Intérêt du paiement possible « en ligne » avec Hello Asso*

Fixation du **montant des cotisations 2021** :

Maintien à **150 €** pour les personnes morales  
(collèges 1 et 2)

**10 €** pour les personnes physiques  
(collège 3)

*questions ?*

Vote

## AG 2021 - Ordre du jour



### Assemblée générale statutaire

- 1) Approbation du CR de l'AGO du 19 juin 2019
- 2) Rapport d'Activité 2019 et 2020 (Secrétaire H. Sergeant)
- 3) Rapport Financier, Cotisation 2021 (Trésorier B. Chevrier)

### **4) Rapport Moral, exposé des orientations** (Président B. Pollez)

- 5) Renouvellement partiel du CA, par collège : 3 Votes
- 6) Questions diverses

### Conseil d'administration

- 1) Mise en place du nouveau Bureau associatif (élections président, vice-président, secrétaire, trésorier, autres membres du Bureau).
- 2) Questions diverses

## Pour mémoire... nos 5 axes (commissions)



- 1) Plaidoyer et contributions régionaux et nationaux
- 2) Communication et fonction ressources
- 3) « Prendre soin tout au long de la vie »
- 4) Colloques
- 5) Dynamique familiale

Rapport Moral : axe 1

## Plaidoyer et contributions régionaux et nationaux

• **Coopération avec ARS**

déclinaison régionale du Volet National  
Polyhandicap (« crédits CIH »)

- Diagnostic territorial
- Adaptation et rééquilibrage partielle de l'offre
- Etude épidémiologique POLYDOM (24000 euros de fonds FIR 2018)
- Modélisation du concept DASMO, AAP et financement 6 DASMO
- Financement fonction ressources du site WEB
- Belgique (*non spécifique Polyhandicap*)

• **Contributions nationales**

- COPIL National Volet : 19 septembre 2019
- Groupes de travail du Volet
  - Communication
  - Kit Pédagogique
  - Proches-Aidants
- 2 colloques Recherche : CR « Voyages exploratoires »
- Collectif interassociatif national Polyhandicap
- Plaidoyer COVID

**HOSPIMEDIA**  
L'actualité des personnes de santé

Téléchargé depuis l'espace abonnés  
<https://dofonnes.hospimedia.fr>  
Votre contact : Laurence OCEUP  
HOSPIMEDIA

**Politique de santé**  
**Le Copil polyhandicap pointe des avancées mais peine sur les diagnostics territoriaux**

Publié le 20/09/19 - 10h11 - Mis à jour le 23/09/19 - 12h19

Le comité de pilotage du volet polyhandicap s'est réuni le 19 septembre autour de la secrétaire d'Etat Sophie Chuzet. Santé, scolarisation, recherche... les lignes bougent mais les acteurs ne disposent toujours pas d'un état des lieux des besoins.

Information mise à jour : dans un communiqué daté du 23 septembre le secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées rappelle que "plus de 35 millions d'euros sont programmés sur le quinquennat [...] pour à la fois augmenter le nombre de places et de solutions offertes aux personnes polyhandicapées, notamment via la mobilisation des équipes des maisons d'accueil spécialisées, mais aussi s'assurer de leur plus grande adéquation aux besoins de ces personnes. Près du tiers de ces moyens ont déjà été mobilisés, pour moitié pour les adultes et pour moitié pour les enfants".

Sur le volet formation, le "kit polyhandicap" sera diffusé à tous les établissements de formation des travailleurs sociaux. Le secrétariat d'Etat précise également qu'une formation destinée à soutenir les aidants dans leur quotidien va se déployer sur un an et demi auprès de 1 500 aidants à travers de 144 sessions, en s'appuyant sur les membres associatifs du comité de pilotage. L'impact de ces actions de formation fera l'objet d'une journée d'étude en 2021 afin d'en assurer un ressimage sur tous les territoires.

Chaque année, un comité de pilotage fait le point sur les avancées du volet polyhandicap de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre. Le 19 septembre, dans les locaux de l'association Les Tout-Petits à Paris, une quarantaine de personnes, pour moitié du monde associatif et pour moitié des directions des ministères concernés et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), ont participé à ce point annuel présidé par Sophie Chuzet, secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées.

Le monde associatif en tire un bilan contrasté. "C'était un peu creux, regrette Sébastien Legoff, directeur général de l'association Les Tout-Petits. La France avait déjà un tel retard, ça ne va pas assez vite. Il y a encore trop de familles en attente de solutions. On est sous d'accord pour reconnaître en termes de besoins, plutôt que de places mais on n'a toujours pas de visibilité sur les besoins réels. Rien ne bouge du côté des listes d'attente. Dans notre secteur, ça ne pourra pas se résoudre par la transformation d'établissements en services."

**Moins de deux places supplémentaires par département**

Le volet polyhandicap a programmé la création de 450 places entre 2017 et 2022. 160 places ont été créées en 2018, soit moins de deux par département. "On n'a toujours pas de diagnostics territoriaux partagés donc aucune connaissance réelle des besoins et on nous demande de patienter encore une année, le temps de la mise en place du système d'information des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), regrette Marie-Christine Tizman, secrétaire générale du Groupement polyhandicap France (GPF). Le polyhandicap reste mal connu, y compris au sein des ARS où l'on sent une interprétation très différente du plan selon les sensibilités des interlocuteurs."

Santé et scolarisation

1/2



Paris, le 14 novembre 2019

Madame la Ministre,

**Le Collectif Polyhandicap** tient à revenir vers vous après le Copil du 19 Septembre dernier, et notamment à vous remercier d'avoir passé l'après-midi avec nous. Cette disponibilité nous a paru être une marque de votre implication. Nous avons bien entendu votre volonté de trouver avec nous des solutions adaptées et pérennes pour offrir les meilleures conditions et qualité de vie aux personnes polyhandicapées, enfants et adultes.

Beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire. Les choses ne vont évidemment pas aussi vite que nous le souhaiterions. Nous avons, vous comme nous, sauté d'un même élan ce qui avançait pas à pas ; mais aussi pointé la lenteur, les freins et difficultés rencontrés, notamment à avoir des données précises. Vous avez entendu les priorités qui ont été soulignées mais aussi les inquiétudes exprimées.

Vous nous avez demandé lors de ce copil de vous faire des propositions pour aller de l'avant, pour "inventer une autre façon de travailler". Aussi avons-nous réfléchi à ce que nous allions vous proposer pour pouvoir, ensemble, aller plus loin, pour proposer des solutions sans doute plus inclusives mais surtout adaptées aux besoins et aux souhaits des personnes polyhandicapées et de leurs familles. Nous avons bien souvent souligné la spécificité de leur situation et vous savez comme nous qu'ils ne peuvent se satisfaire des modèles habituels.

Nous avons donc élaboré quelques solutions que nous aimerions vous exposer lors d'un rendez-vous, depuis un pilotage renforcé, un suivi plus fin de la mise en œuvre du volet polyhandicap jusqu'à des solutions de terrain, pragmatiques, réalistes et adaptées.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre plein engagement.

p/o **Le Collectif Polyhandicap**  
Monique RONGIERES,  
Présidente Groupe Polyhandicap France  
11 bis, rue Théodore de Banville - 75017 PARIS  
Tél 06 88 33 04 53 - 09 53 66 97 39  
[gpf.secretaire@free.fr](mailto:gpf.secretaire@free.fr)

## GT Polyhandicap / Fiche action 13

### Favoriser la communication des personnes polyhandicapées

1<sup>ère</sup> réunion du GT Cahier pédagogique  
sur la Communication (action 2)

Mardi 2 juin 2020



27/05/2021

Pied de page

15

KIT PÉDAGOGIQUE

## VOLET 4 - ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES POLYHANDICAPÉES

DGCS

MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

alliance:C  
Construisons  
a:

## SOMMAIRE

Chapitre 1 : Le polyhandicap ? Caractéristiques et connaissances actuelles

1.1. Le Polyhandicap ? Différenciation Polyhandicap, Multi et Pluri Handicap

Chapitre 2 : L'accompagnement tout au long de la vie et projet individualisé

2.1. Projet individualisé tout au long de la vie : définition, méthode

2.2. Diagnostic des compétences cognitives

2.3. Vie relationnelle

Chapitre 3 : Vie quotidienne et qualité de vie de la personne polyhandicapée

3.1. Installation et posture

3.2. Alimentation et état de santé

3.3. Douleur

3.4. Sensorialité / Motricité

3.5. Vie affective et sexuelle

3.6. Toilettage Hygiène Propreté Intimité et Pudeur

3.7. Communication alternative

Chapitre 4 : Autonomie et participation à la vie sociale de la personne polyhandicapée

4.1. Scolarisation / Education

4.2. Vie sociale : aspects culturels, sportifs, loisirs

4.3. Transport, Transfert, Déplacement

4.4. Accès aux soins et à la prévention

16



## Soutenir et co-construire avec les proches aidants

Fiche-action 12 du « Volet polyhandicap » de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre

Document de travail DGCS

Version finalisée du programme d'action – 12/04/2018

L'objectif général du programme d'action construit par le groupe de travail est **permettre aux parents de personnes polyhandicapées de développer l'autonomie de leur enfant.**

Le programme d'action est construit selon une logique de parcours (palette modulable des réponses en fonction des besoins des aidants). Il prévoit une entrée sur la situation de la personne polyhandicapée aidée, avec un glissement progressif vers le proche aidant, afin de contribuer à la prise de conscience par l'aidant de son rôle et de sa place en tant que proche aidant.

Le parcours est ainsi articulé autour de 4 axes thématiques :

**Axe 1) Comprendre la spécificité du handicap**

**Axe 2) Protéger, anticiper**

**Axe 3) Vivre au quotidien**

**Axe 4) Prendre soin de soi**

17



Dans le cadre de l'appel à projets de la CNSA  
« Innovation 2017 : appel à projets thématique »  
Sur le thème :

« Et nos voisins européens, comment font-ils ? »

**Sous thématique 1 : « L'accompagnement des personnes polyhandicapées »**

Projet retenu, porté par le  
Groupement des Ecoles Santé Social de l'Institut Catholique de Lille :

« Et nos voisins belges, espagnols, suédois et suisses,  
comment font-ils ? »



Rapport final



Et nos voisins européens, comment font-ils ?  
Accompagner des personnes polyhandicapées

**L'accompagnement des personnes polyhandicapées adultes**

Institut Social de Lille / Institut Universitaire Santé Social

### Présentation

#### Problématique et enjeux

- Poursuite des apprentissages, développement des capacités à l'âge adulte
- Autodétermination, inclusion des personnes

#### Dispositifs étudiés

- Établissements et services dédiés en Belgique, Espagne, Suisse
- Dispositif lié à la désinstitutionnalisation en Suède

#### Composition de l'équipe

- 5 chercheurs/universitaires, 8 professionnels du secteur (directeurs d'établissement, praticien, conseillers techniques), 3 représentants d'usagers (et parents)

### Observations

#### Place et reconnaissance de la personne

- Inclusion dans la Cité (logement individuel avec assistant personnel...)
- Autodétermination (choix de l'aidant...)

#### Modalités de parcours

- Parcours modulaires, en particulier pour les transitions d'âge (création d'A.J.,...)
- Différenciation des espaces de vie et d'activité (lieux de travail, ateliers de développement personnel...)
- Planification prévisionnelle des capacités médico-sociales

#### Valorisation des compétences des personnes

- Communication, activités, « ateliers », expérimentation, numérique et domotique
- Regard positif sur les potentialités en vie quotidienne (« aidé actif »,...)
- expérimentations

### Bilan & Recommandations

#### Enseignements pour la France

- Développer l'approche par le Droit commun
  - Choisir la porte d'entrée des droits communs à tout citoyen plutôt que celle des besoins spécifiques
  - Permettre l'expérimentation
  - Permettre la prise de risque éducatif choisie ensemble, la polyvalence dans certains actes de soin et d'accompagnement (déclassement des rôles et fonctions en MAS), aborder aussi d'autres besoins fondamentaux, créer un centre public de prêt prolongé d'aides techniques pour apprentissage empirique
- Favoriser l'autodétermination, l'autonomie, l'inclusion
- Prendre l'avis de la personne pour tout ce qui la concerne, développer les réponses modulées, les possibilités numériques et domotiques, les activités mutualisées inter établissements ou incluses en milieu ordinaire

#### Impacts sur les pratiques des participants à l'étude

- Développement des capacités et de la participation de la personne
- Approche éthique et pragmatique confortée
- Dynamique d'action-recherche en réseau
- Impulsion d'expérimentation et de capitalisation



## DOCUMENT DE TRAVAIL JUIN 2019

## Eléments d'état des lieux de la recherche française sur le polyhandicap

Synthèse des travaux menés à l'IRESP en 2018 et 2019 dans le cadre de l'axe 4 (recherche) de la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale – volet polyhandicap



13



GROUPE  
POLYHANDICAP  
FRANCE

Réf. HR/VB/031

Paris, le 11 mars 2020

Mesdames, Messieurs

L'épidémie actuelle liée au COVID-19 progresse à grande vitesse. Parmi les personnes vulnérables, les personnes polyhandicapées, enfants et adultes, sont en première ligne. Et il est essentiel de rappeler encore et encore leur extrême fragilité, notamment au niveau respiratoire, avec qui sont jugés à des pneumopathies à répétition provoquées par fausses routes et reflux gastro-œsophagien.

Des mesures ont été prises pour les personnes âgées en EHPAD. Dans le champ du polyhandicap, rien. Même le SAMU, qui pilote débrayages et autotransferts n'accorde pas plus d'attention aux personnes polyhandicapées qu'aux personnes ordinaires. Les établissements sont submergés de documents, mais pour les établissements agréés, rien ne vient décharger la responsabilité des directeurs, médecins et personnels de santé réduits à leurs propres décisions, à leur totale responsabilité, à leur seule force de persuasion devant l'absence de collègues aux SAMU. Nous accompagnons des personnes qui peuvent basculer dans l'urgence vitale d'un instant à l'autre y compris pour les jeunes.

Les consignes sanitaires pour les personnes en situation de handicap sont insuffisantes face aux spécificités des personnes polyhandicapées. Nous n'avons plus aucune garantie qu'on ne va accueillir ces personnes prioritairement à l'hôpital, alors qu'ils en ont souvent un besoin absolu.

Les familles sont face aux messages ambigus des médias et télévisions. Jusqu'à quand allons-nous reconnaître les personnes polyhandicapées, leurs familles et les professionnels qui les accompagnent ? Ou est notre responsabilité collective ?

Le Groupe Polyhandicap France vous demande instamment de réagir immédiatement et plus vite en prenant des mesures nécessaires pour protéger efficacement cette population très vulnérable, et d'adresser aux personnes de santé, et tout particulièrement aux SAMU, contre 15, des consignes spécifiques pour le dépistage et la prise en charge des personnes polyhandicapées.

Comptant sur votre accompagnement, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de la confiance que nous vous portons et que nous vous remercions de ne pas décevoir.

Manique ROYER, Présidente

Groupe Polyhandicap France - 11 bis, rue Théodore de Banville - 75017 PARIS  
Association Loi 1901 reconnue d'intérêt général et de bienfaisance - Siret 44272458700020  
☎ 09 53 05 97 30 - [contact@polyhandicap.fr](mailto:contact@polyhandicap.fr) - @GPFpolyhandicap

GROUPE  
POLYHANDICAP  
FRANCE

## DOCUMENT D'ALERTE : COMMENT GERER LA GRANDE VULNERABILITE DES PERSONNES POLYHANDICAPÉES AU COVID 19 ?

Les personnes polyhandicapées représentent une population à risque très spécifique dans le champ du Handicap.

## Qui sont les personnes polyhandicapées ?

Les personnes polyhandicapées présentent une dépendance totale entraînée par :  
- de graves perturbations neuromotrices,  
- une déficience intellectuelle sévère à profonde,  
- une absence de langage verbal dans la plupart des cas,  
- une épilepsie pharmaco-résistante pour plus de la moitié d'entre elles.  
D'autres handicaps, notamment sensoriels, peuvent s'y ajouter.

## Quels sont les risques spécifiques des personnes polyhandicapées face au Covid ?

Les personnes polyhandicapées présentent une fragilité respiratoire maximale en raison :  
- de restrictions respiratoires neuromotrices, orthopédiques (déformations du tronc) et dystoniques,  
- d'antécédents de pneumopathies liées aux fausses routes et aux reflux gastro-œsophagiens,  
- d'une incapacité à tousser efficacement, à se moucher, engendrant une tendance rapide à un encombrement majeur,  
- d'une impossibilité absolue pour les aidants de respecter les distances préventives préconisées en raison de la dépendance totale des personnes accompagnées.  
Certaines personnes polyhandicapées sont porteuses d'une trachéotomie.

## Quelles sont les mesures de prévention spécifiques pour les personnes polyhandicapées ?

La vulnérabilité respiratoire spécifique évoquée entraîne un renforcement rigoureux des mesures ordinaires, au regard de l'enjeu vital :  
- vérification de l'aptitude sanitaire des intervenants (absence de fièvre et/ou de symptômes respiratoire ou ORL),  
- hygiène très rigoureuse des personnes, des surfaces et des organisations : respect des mesures-barrières (« no touch », solution hydro-alcooliques, lavage des mains, nettoyage des surfaces, installation en salle de vie des personnes sans autonomie de mobilité en respectant les distances interhumaines préconisées),  
- port du masque obligatoire pour l'intervenant (soignant ou aidant familial),  
- confinement strict, que la personne soit en établissement médico-social ou en milieu familial, avec dans les deux cas : soutien-accompagnement des familles et maintien du lien.

Groupe Polyhandicap France - 11 bis, rue Théodore de Banville - 75017 PARIS  
Association Loi 1901 reconnue d'intérêt général et de bienfaisance - Siret 44272458700020  
☎ 09 53 05 97 30 - [contact@polyhandicap.fr](mailto:contact@polyhandicap.fr) - @GPFpolyhandicap

Page 1 sur 2

GROUPE  
POLYHANDICAP  
FRANCE

Paris, le 23 mars 2020

Monsieur le Premier Ministre,  
Monsieur le Ministre,  
Madame la Ministre,  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'ARS,

Le Groupe Polyhandicap France lance un cri d'alarme sur un problème de santé publique majeur qui va concerner plus de 200 000 personnes, dont 50 000 sont en grand danger de mort.

Il s'agit des personnes polyhandicapées. Les personnes polyhandicapées sont totalement dépendantes. L'interaction de leurs problèmes physiques, neurologiques et d'une déficience intellectuelle sévère empêche toute possibilité de distanciation, et génère ainsi considérablement l'effet bénéfique du confinement : les mesures préconisées par les scientifiques et relayées par les pouvoirs publics, qui ont sans nul doute prouvé leur efficacité dans d'autres pays, s'avèrent donc **totale et inapplicables** dans le champ du polyhandicap.

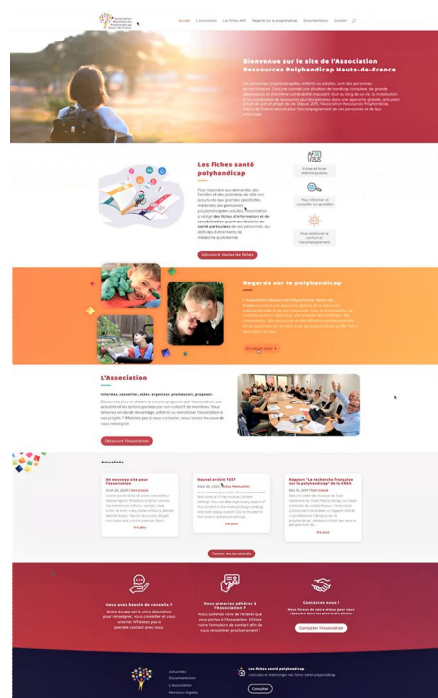
Les personnes polyhandicapées présentent une vulnérabilité respiratoire maximale, à cause de leurs atteintes motrices respiratoires, de leurs déformations du tronc, de leurs antécédents de pneumopathies à répétition, liées aux reflux, aux fausses routes et à l'incapacité de tousser efficacement. Cette vulnérabilité maximale exige une prévention maximale.

Dans ces conditions, le port d'un masque de protection par **tous** les aidants, professionnels et familles (pour ceux qui sont à domicile) se révèle être une mesure de protection **indispensable** pour toutes ces personnes qui, malgré leurs attentes multiples, font preuve d'un courage et d'un bonheur de vivre impressionnants. Protéger ainsi les personnes polyhandicapées, c'est aussi protéger les soignants, les familles, soit plus de 200 000 personnes exposées. Ne pas priver ces publics, c'est les exposer à une contamination certaine à plus ou moins brève échéance. C'est leur refuser l'accès à un soin essentiel et vital. En termes de santé publique, comme en termes d'éthique, c'est inacceptable.

A titre d'exemple, l'ARS Ile de France propose aujourd'hui 5 masques par « lit » et par semaine, c'est à dire moins d'un masque par jour pour cette population. 5 masques par lit et par semaine : Là où l'on sait qu'une semaine compte 7 jours, il n'y a pas un masque par jour. Là où il y a une nécessité pour les personnels travaillant avec les personnes polyhandicapées de changer leur masque 3 fois par jour au regard de la proximité imposée par leurs besoins au quotidien, c'est une hérésie qui corrobore la méconnaissance de ce public et du travail effectué.

Groupe Polyhandicap France - 11 bis, rue Théodore de Banville - 75017 PARIS  
Association Loi 1901 reconnue d'intérêt général et de bienfaisance - Siret 44272458700020  
☎ 09 53 05 97 30 - [contact@polyhandicap.fr](mailto:contact@polyhandicap.fr) - @GPFpolyhandicap

## Rapport Moral axe 2 Site internet Ressources



### Le site Internet Première "fonction ressource" de l'ARP-HdF

Voulue et construite par tous les acteurs du Polyhandicap en Hauts-de-France, et reconnue comme interlocuteur représentatif par l'ARS Hauts-de-France, l'ARP-HdF veut être une forme de Centre Ressource Régional. Ce projet répond à un réel besoin, tant le Polyhandicap doit conjuguer de multiples compétences et tant sa prise en charge s'avère exigeante, et souvent épuisante, pour les proches...

Un site internet ne remplace pas un dispositif complet dédié, mais il constitue un carrefour d'informations et d'expressions permettant à chacun de trouver des réponses et des contacts utiles. Cette fonction importante est d'ailleurs rappelée dans le "Volet Polyhandicap" gouvernemental, qui vise notamment à "renforcer et valoriser l'expertise de l'accompagnement du polyhandicap".

C'est pourquoi, après avoir lancé en 2019 une première version "amateur" de ce site, nous souhaitons maintenant donner une place centrale à cet outil dans l'accès aux réponses qu'attendent les personnes polyhandicapées, les familles et les professionnels.

Pour cela, nous avons financé une nouvelle version "professionnelle" du site (voir illustration ci-contre), qui intègre - entre autres ressources - les "Fiches Santé Polyhandicap" destinées à accueillir les professionnels de santé aux spécificités du Polyhandicap.

Pour assurer l'animation, la maintenance et le développement de ce site, l'association (composée exclusivement de bénévoles) a besoin d'une prestation professionnelle régulière et pérenne, soit avec un salaire (temps partiel), soit en convention avec un prestataire spécialisé.

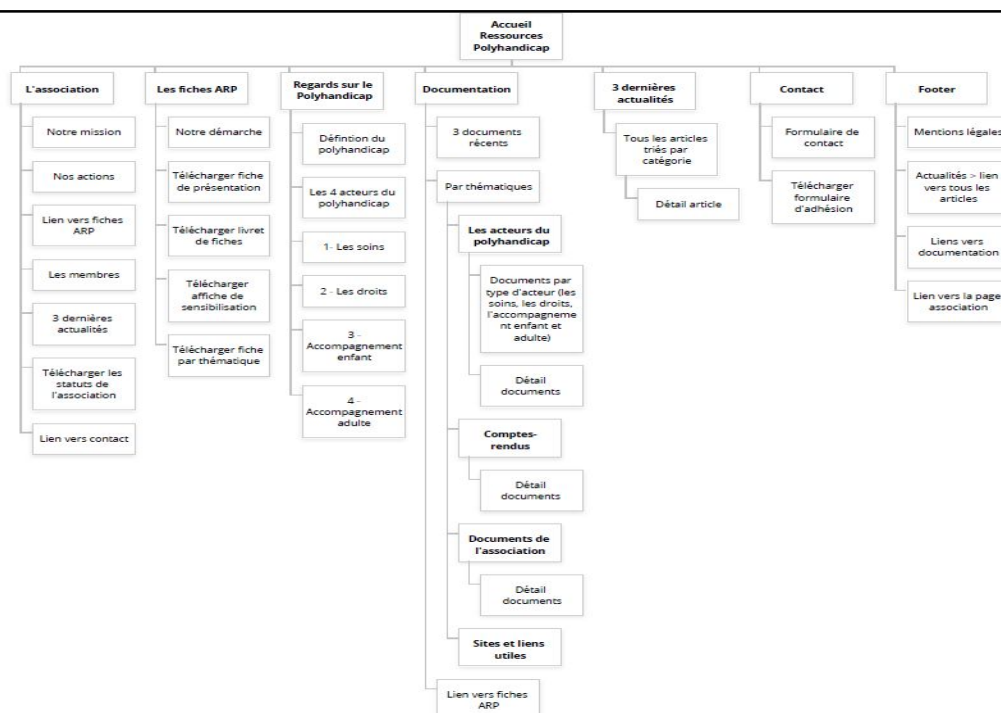
Il est basé sur une première expérience de collaboration avec le CREA et il correspond à une prestation régulière visant notamment à :

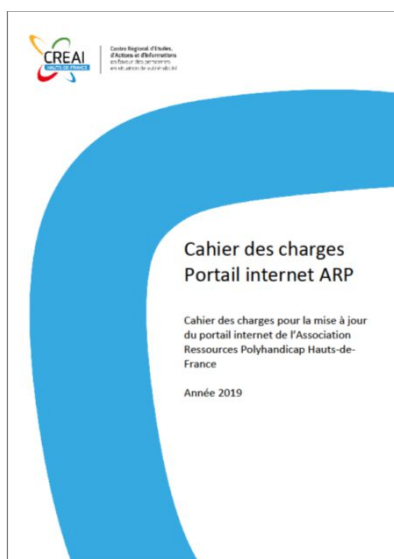
- ✓ Effectuer une veille thématique,
- ✓ Mettre en forme et publier sur le site,
- ✓ Actualiser les informations,
- ✓ Animer les échanges entre acteurs,
- ✓ Faire évoluer techniquement le site.

Nous sollicitons donc le soutien par l'ARS de cette action, dont nous avons démontré la pertinence et qui entre parfaitement dans les axes stratégiques du Volet Handicap.



## Rapport Moral axe 2 Site internet Ressources





Dans le cadre d'un partenariat avec le  
**CREAI Hauts-de-France**,  
 le site sera administré par un  
**Comité de Rédaction**  
 Celui-ci se réunira  
 (en visio et/ou en présentiel)  
 le premier vendredi de chaque mois  
 de 9h30 à 12h

**Y a-t-il des  
volontaires ?...**



## Rapport Moral : axe 3 « Prendre soin tout au long de la vie »



- Interventions loco-régionales
  - Accès aux soins hospitaliers des personnes en situation de handicap : illustration par le polyhandicap (AFAPEI Calais, Lumbres, le 11 janvier 2019)
  - Accès aux soins hospitaliers des personnes en situation de handicap : illustration par le polyhandicap (Comité D'Ethique, CH Valenciennes 17/01/19)
  - Quelques reflets du « prendre soin » au quotidien des personnes polyhandicapées adultes (2<sup>ème</sup> congrès soins de support et maladies chroniques, Lille Grand Palais, 29 mars 2019)
  - Grand handicap et polyhandicap, inclusion : éléments de contexte (Colloque 10 ans MAS de Croisilles, UDAPEI 62, 28 janvier 2020)
- Travaux spécifiques collaboratifs
  - HandiConnect
  - Handéo
  - La Vie par un fil
  - CESAP
- Formation du GPF : « le transfert des tâches »
- Protocole National Diagnostic et Soins Polyhandicap
- Recommandations HAS : « l'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité »
- Redesign des fiches santé Polyhandicap ARP
- Etude nationale Polyhandicap et COVID 19 (Dr MC Rousseau, Fédération APHP de la recherche sur le Polyhandicap)

Devenir  
acteur d'une  
santé accessible  
et inclusive

HANDI  
CONNECT

REPÈRES POUR LE SUIVI MÉDICAL GLOBAL DU PATIENT POLYHANDICAPÉ

## Points de vigilance associés au polyhandicap



HANDICAP | POLYHANDICAP | ENFANT

### MENTIONS LEGALES

Cette fiche a été co-construite et validée par le groupe de travail HandiConnect « Polyhandicap » dont les membres sont : Pr Thierry Billette de Villemeur (Hôpital Trousseau -Filière DéfiScience), Dr Catherine Brisse (Hôpital La Roche Guyon-CESAP), Dr Marie Hully (Hôpital Necker – Filière DéfiScience), Dr Gabriel Enache (Envoludia), Dr Bruno Pollez (Association Ressources Polyhandicap Hauts de France), Isabelle Ardouin (APF France Handicap), Elisabeth Celestin (Hôpital Necker – Filière DéfiScience), Cyrielle Claverie (La Croix Rouge Française), Evelyne Combaluzier (Comité d'Etudes, d'Education de Soins Auprès de la Personne Polyhandicapée -CESAP), Pascal Olivier (Centre de Ressources Multi Handicaps\_CRMH), Laurence Decup (CRMH), Anne Hugon (Filière DéfiScience), Laure Nitschmann (Institut de Motricité cérébrale), Brigitte Villedieu (Envoludia).

Sa réalisation et mise en ligne en accès libre ont été rendues possible grâce aux soutiens de la CNSA et des Agences Régionales de Santé : Ile De France, Nouvelle Aquitaine, Grand Est, Auvergne Rhône Alpes et Guadeloupe, Saint Barthélémy, Saint Martin.

HandiConnect est un projet porté par l'association CoActis Santé et ses partenaires. Tous droits de reproduction, de représentation et de modification réservés sur tout support dans le monde entier. Toute utilisation à des fins autres qu'éducative et informative et toute exploitation commerciale sont interdites. ©CoActis Santé

D'autres fiches ou ressources sont disponibles sur le site [www.handiconnect.fr](http://www.handiconnect.fr) - [contact@handiconnect.fr](mailto:contact@handiconnect.fr)

■ Repères pour le suivi médical global du patient polyhandicapé

Mise à jour de cette fiche : Mars 2019

Devenir  
acteur d'une  
santé accessible  
et inclusive

HANDI  
CONNECT

| 5



Devenir acteur d'une santé accessible et inclusive

**HANDI CONNECT**

REPÈRES POUR LE SUVI MÉDICAL GLOBAL  
**POLYHANDICAP**  
TOUTES PROFESSIONS DE SANTÉ

## N°113E DIAGNOSTIC DU POLYHANDICAP

### QUELS SIGNES D'ALERTE ?

Le tableau clinique peut être précoce et massif, mais le polyhandicap se révèle souvent progressivement.

**QUEL QUE SOIT L'ÂGE...**  
mais souvent dans les 2 à 3 premières années:

- Inquiétude des parents concernant le développement psychomoteur de leur enfant (ne pas rassurer à tout cri, au risque de mettre en péril la relation de confiance envers le corps médical)
- Régression des habilités ou perte des acquisitions (syndrome de Rets)
- Dysmorphie

**EN PRÉNATAL:**

- Anomalies échographiques laissant présager un handicap sévère (possibilité de proposer une IMG)
- Recherche de diagnostic prénatal, en présence d'un aîné polyhandicapé

**CHEZ LE NOUVEAU-NÉ OU LE JEUNE ENFANT (avant 2 à 3 ans):**

- Convulsions
- Difficultés d'alimentation, troubles de la succion/déglutition
- Anomalies du tonus et/ou des réflexes archaïques (Aggr, Moro...)
- Retard de développement psychomoteur
- Microcéphalie, macrocéphalie
- Retard de certaines acquisitions
- Absence de préhension volontaire
- Pas de station assise avant 10 mois
- Troubles sensoriels et des interactions
- Mauvais contact oculaire, fixation oculaire
- Absence de sourcilage
- Retard ou absence d'initiation du langage
- Pas de signes de compréhension de consignes simples

**Dès les premiers signes évocateurs:**  
ne pas attendre pour adresser l'enfant à un neuropédiatre.

**En parallèle de la démarche étiologique,**  
la prise en charge (médico, langagière, administrative...) doit être mise en place précocement.

Diagnostic du polyhandicap - 1

Devenir acteur d'une santé accessible et inclusive

**HANDI CONNECT**

REPÈRES POUR LE SUVI MÉDICAL GLOBAL  
**POLYHANDICAP**  
TOUTES PROFESSIONS DE SANTÉ

## N°111 DÉFINITION ET PARTICULARITÉS DU POLYHANDICAP

### DÉFINITION

**LE POLYHANDICAP** (décret n° 2017-982 du 9 mai 2017) :

Situation de vie spécifique d'une personne présentant un dysfonctionnement identifié précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquences :

- de graves pertes liées à expressions multiples et érudites de l'effroi avec motifs, prégnance cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain,
- et une situation évolutive d'une très faible vulnérabilité physique, psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de la déficience autistique.

**PARTICULARITÉS**

**LA LÉSION CÉRÉBRALE OU LE TROUBLE DU DÉVELOPPEMENT NEUROLOGIQUE ENGENDRENT DES DÉFICIENCES MULTIPLES :**

- Compétences **cognitives** et de **communication** altérées
- Déficience intellectuelle sévère
- Langage oral pauvre ou absent, compréhension et expression par des modalités extra-verbales
- Trouble des praxies
- ...
- Troubles de la **commande** et de la **coordination motrice** (quadripésie, parésie...)
- Troubles du **tonus** (hypotonie axiale, hypertonie, spasticité, dystonie, mouvements anormaux...)
- Troubles or **dispositifs** (hanches, rachis, pieds...)
- **Épilepsie** (enc. 1 sur 2)
- Troubles **respiratoires** (obstructifs ou restrictifs)
- Troubles de l'alimentation : mastication, déglutition, bavage, avec nécessité fréquente d'une alimentation adaptée :
  - Orale (monomeaux, mixés, liquides épaissis...)
  - Par gastrostomie
- Troubles **respiratoires** (obstructifs ou restrictifs)
- Troubles **digestifs** (RGO, constipation)
- **Incompétences sphinctériennes**
- Anomalies **perceptives** (visuelle, auditive, sensibilité cutanée, proprioceptive, nociceptive, douleur) et réactions excessives aux stimuli (facteur E).

Définition et particularités du polyhandicap - 1

  
**handéo**  
Synthèse

Les conditions sociales de l'accompagnement  
à domicile des personnes polyhandicapées  
et la prise en compte des attentes de leurs proches aidants  
Paris 2019




Réalisé par : **Emilie BAZILLI**  
Sociologue, Laboratoire LESP - Université Paris Diderot  
Sorine DELZENNE  
Sociologue, Laboratoire LESP - Université Paris Dauphine

Avec le soutien de : **APICIL** 

  
**handéo**  
Comprendre le handicap  
Pour mieux accompagner...  
Les personnes polyhandicapées  
et leur famille à domicile



Petit précis pour les intervenants du domicile  
et les proches aidants

15

## Check list / points de vigilance polyhandicap et Covid

## Vous accueillez un patient polyhandicapé avec suspicion de CoVid 19 au SAU

État de santé grave entraînant une dépendance totale :

+ **déficience intellectuelle** sévère et le + souvent **absence de langage verbal**

+ **déficit moteur grave** = mobilité réduite et restriction extrême de l'autonomie

+ **handicaps neurologiques**

+/- déficits auditifs ou visuels +/- troubles comportementaux et relationnels

Présence de l'aidant indispensable pour :

- communiquer avec vous
- vous indiquer l'état de base de la personne
- la rassurer et lui expliquer

Il/elle vous remettra une **fiche d'urgence** : traitements en cours, signes d'alerte, constantes de base, modalités de communication.

## Sphères ORL et respiratoire fragiles

- **Troubles ventilatoires ou respiratoires chroniques** :
  - syndrome restrictif neuromoteur ou orthopédique (déformation rachis)
  - Encombrement : incapacité à tousser efficacement, à se moucher
- **Antécédents de pneumopathies** :
  - troubles de la mastication, de la déglutition, fausses-roues
  - RGO parmi 50 à 75% des cas
- **Trachéotomie**
- **A + fort risque d'avoir été contaminé** : impossibilité de conserver les distances barrières pour les soins quotidiens.

## Seuils d'alerte modifiés

- fièvre, inflammation, saturation en oxygène,
- Expression de la douleur atypique

## ADAPTER SA VIGILANCE CLINIQUE !

Devenir acteur d'une santé possible et inclusive

**HANDI CONNECT**

URGENTES  
POLYHANDICAP  
MÉDECINS URGENTISTES / MÉDECINS GÉNÉRALISTES

RTU1  
**ACCUEIL D'UN PATIENT POLYHANDICAPÉ PORTEUR DE COVID-19**  
POINTS DE VIGILANCE  
Mars à Juin - Avril 2020

**PATIENT À FORT RISQUE D'AVOIR ÉTÉ CONTAMINÉ**  
CAR IMPOSSIBILITÉ D'APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES POUR LES SOINS QUOTIDIENS

**LE POLYHANDICAP C'EST :**  
Handicap grave, dépendance totale avec implication de :  
 + **déficience intellectuelle** sévère et le plus souvent absence de langage verbal  
 + **déficit moteur grave** : restriction extrême de l'autonomie  
 + **handicaps neurologiques** :  
 - épilepsie sévère dans 3 cas/2, pouvant être pharmacorésistante avec risque d'état de mal  
 - +/- déficits auditifs ou visuels  
 - +/- troubles comportementaux et relationnels

**SPHÈRES RESPIRATOIRE ET ORL FRAGILES**  
**Troubles respiratoires chroniques :**  
 + syndrome restrictif d'origine neuromusculaire (faiblesse musculaire et/ou orthopédique (déformation thoracique))  
 + encombrement très fréquent : incapacité à tousser efficacement

**Antécédents de pneumopathies :**  
 + fausses-roues (troubles de la mastication et de la déglutition)  
 + RGO : 50 à 75% des cas

**SEUILS D'ALERTE MODIFIÉS : ADAPTER LA VIGILANCE CLINIQUE**  
 > Température de base très variable et souvent basse, SpO<sub>2</sub> labile, fréquence respiratoire variable  
 > Expression de la douleur atypique

**> MANIPULATION PRUDENTE** (grande fragilité osseuse, envasement articulaire, arthrose rachidienne et/ou lésion de hanches éventuelles)  
 > **ATTENTION AU POSITIONNEMENT** (douleurs, risque escarres)  
 D'autres fiches ou ressources sont disponibles sur le site [www.handi-connect.fr](http://www.handi-connect.fr)

Accueil d'un patient polyhandicapé porteur de Covid-19 - Points de vigilance - 1

www.gpf.asso.fr

**FICHE D'URGENCE**

|                                                              |                           |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Nom :                                                        | Fiche établie par le Dr : |
| Prénom :                                                     |                           |
| Statut matrimonial :                                         | Le :                      |
| Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M | Tél. :                    |
| Date de naissance (Age) :                                    |                           |
| Personne(s) référente(s) :                                   |                           |

**COMMUNICATION :**  
☐ Compréhension ☐ expression verbale ☐ autre mode de communication, lequel :

Poids : Taille : IMC habituel :

Mettre une croix pour les réponses positives

**PATHOLOGIE :**

**Diagnostic**

**Comorbidités**

• Épilepsie : fréquence des crises :  
☐ quotidiennes ☐ hebdomadaires ☐ mensuelles ☐ autres

Troubles sensoriels : ☐ vision ☐ audition ☐ autres

**Problèmes**

• Digestifs :  
☐ RGO ☐ constipation ☐ alimentation entérale ☐ parentérale ☐ autres

• Respiratoires :  
☐ encombrements ☐ troubles du rythme respiratoire ☐ apnées ☐ trachéotomie ☐ autres

• Cutanées :  
☐ fragilité cutanée ☐ escarres ☐ autres

• Musculo-squelettiques :  
☐ rétractions ☐ scolose ☐ luxation de hanches ☐ autres

Comportement :

**PROPOSITIONS POUR UNE SORTIE DE CONFINEMENT DES PERSONNES POLYHANDICAPÉES**  
 Groupe Polyhandicap France-21 Avril 2020

**LE CONSTAT**

À la fin de deux mois de confinement, la situation est devenue très complexe, sans beaucoup de certitudes sur la contamination réelle de la population générale et sur son immunité. Entre fatigue, engorgement, solitude et difficultés financières, beaucoup de personnes, de familles, de professionnels sont malade par cette situation.

La dépendance des personnes polyhandicapées ne permet évidemment pas de respecter les distances de sécurité et entraîne des difficultés supplémentaires. Quand les entrées ont fermé, quand des parents ont préféré reprendre leur enfant, jeune ou moins jeune, accueilli en internat, les familles n'ont pas pu faire appel à des intervenants extérieurs (infirmières, aides-soignantes, insuffisance de matériels de protection, manque de professionnels en ville et autres). En règle générale elles ne sont pas organisées pour faire face à des périodes à domicile aussi longues.

Elles sont souvent fatiguées, voire épuisées ; cela peut accroître les risques de maltraitance, même involontaire ; cela peut, surtout quand les soins extérieurs sont suspendus, la kinésithérapie arrêtée, entraîner une perte d'acquis, des difficultés accrues notamment dans le domaine neuro-orthopédique.

Le confinement protège, mais de la vie « normale » reprend peu à peu son cours, la fatigue, si elle existe, représentera un risque de contamination qu'on ne peut ignorer.

Les familles restent inquiètes, souhaitent à la fois protéger leur enfant et le réaccueillir, reprendre les activités éducatives, la kinésithérapie, en un mot une vie « normale » avec un accompagnement soutenu par les établissements et services.

**LA PRECONISATION : LE CAS PAR CAS**

Dans le cadre du polyhandicap, on le sait, on a une très grande diversité de profils, de degrés des atteintes. C'est une population considérée comme fragile. Elle l'est, mais à des degrés très divers. Les conditions de vie des familles sont évidemment aussi très diverses. Ces disparités importantes font qu'il est aussi absurde que dangereux de décrire une règle unique. D'un point de vue éthique, cela l'est aussi à décrire.

La balance bénéfices/risques ne peut s'évaluer qu'au cas par cas. Les familles doivent être seules juges et totalement libres de leur choix, aidés si elles le souhaitent par un médecin et les équipes pluridisciplinaires. Elles doivent être soutenues, notamment financièrement si elles ne peuvent reprendre leur travail, et assurées que leur choix n'aura aucune incidence sur l'accès au établissement de leur enfant, dès que la situation sera « normale » ; les emplois de travail pour les garçons/jeunes handicapés doivent continuer d'être pris en charge.

L'accompagnement du plus grand nombre de personnes possible doit être assuré, quelles que soient ses modalités, en établissement ou à domicile pour éviter les pertes de chance des personnes et l'épuisement des aidants familiaux. Pour certaines personnes polyhandicapées et leurs familles, la reprise peut s'avérer urgente. Il convient, toujours, d'être très vigilant sur la prévention.

Groupe Polyhandicap France - 11 bis, rue Théodore de Banville - 75017 PARIS  
 Association Loi 1901 membre d'Interdépense - Site [www.handi-connect.fr](http://www.handi-connect.fr)  
 ☎ 09 55 66 97 59 [asso@handi-connect.fr](mailto:asso@handi-connect.fr) [gpf.polyhandicap](https://www.facebook.com/gpf.polyhandicap)

1







**MIEUX COMPRENDRE  
LE POLYHANDICAP  
AU QUOTIDIEN**

Avec les fiches de sensibilisation des  
acteurs de santé aux besoins de santé spécifiques  
des personnes polyhandicapées adultes

Recherchez-moi pour les télécharger

Retrouvez les fiches et toutes les actions de l'Association sur  
[www.ressourcespolyhandicap.org](http://www.ressourcespolyhandicap.org)

Fiches de sensibilisation des acteurs de santé  
aux besoins de santé spécifiques  
des personnes polyhandicapées adultes

**QUELQUES MOTS SUR  
L'ÉPILEPSIE**

**A. Épilepsie stable**

Suivi annuel recommandé auprès d'une consultation spécialisée, tenue au quotidien du « carnet de suivi de l'épilepsie ».

Le carnet de suivi est un outil indispensable permettant d'orienter la recherche des causes des variations constatées éventuellement observées (influence du cycle menstruel par exemple).

**B. Épilepsie non équilibrée**

Une aggravation de l'épilepsie peut ne pas se manifester exclusivement par une augmentation de fréquence ou de sévérité des crises, mais aussi par des changements de vigilance et/ou de comportement (pourtant anormalement calme).

Les causes d'aggravation peuvent être (par ordre de fréquence) :

1. médicamenteuses : erreurs d'administration, changement de posologie, modification des molécules (attention aux génériques de biodisponibilité variable, préconiser le médicament habituellement prescrit), interactions (Macrolides, Tétracyclines, ...)
2. la constipation, l'hyperthermie, la fatigue, une perturbation du sommeil, une infection, la douleur, l'inconfort.
3. métaboliques : désordres hydro-électrolytiques (hyponatrémie, déshydratation)
4. les changements de saison, les saisons intermédiaires (printemps, automne, effets des variations de la luminosité ?)

Si aucune explication n'est retenue, ne pas hésiter à consulter le neurologue.

1/2

Pour accéder à toutes nos fiches de sensibilisation aller sur [www.ressourcespolyhandicap.org](http://www.ressourcespolyhandicap.org)

Pour nous contacter  
Contact : [exp-hdg@laposte.net](mailto:exp-hdg@laposte.net)



9<sup>èmes</sup> journées médicales,

« la spécificité de la prise en charge médicale  
des personnes polyhandicapées »

- FIAP Jean Monnet, Paris -

6, 7 et 8 octobre 2021

## Rapport Moral : axe 4 - Colloque



**VISIOCOLLOQUE REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE**  
A destination des familles et des professionnels des secteurs sanitaire et médico-social

**WEBINAIRE**

**« Etonnez-moi, Benoît ! »**  
**Les intelligences des personnes polyhandicapées**

Reconnaître et valoriser les intelligences des personnes polyhandicapées et soutenir leurs apprentissages tout au long de la vie

**Vendredi 4 décembre 2020**  
Participation en webinaire

Avec la collaboration



CREAI Hauts-de-France - 02 32 20 17 63 09 - media@creai-hdf.org

Et le soutien



De nombreuses personnes s'engagent pour la prise en charge des personnes handicapées

Contact

CREAI Hauts-de-France - 02 32 20 17 63 09 - media@creai-hdf.org

Mercredi 19 novembre 2020 17h

### « FLASH » DU CREAI :

L'Association Ressources Polyhandicap Hauts-de-France a tenu le 4 décembre dernier son colloque biennal en mode webinaire, crise sanitaire oblige.

Intitulé « Etonnez-moi Benoît », il portait sur les intelligences des personnes polyhandicapées.

Il a réuni plus de 250 personnes (par ce mode le public n'a plus seulement été régional mais national).

L'assemblée s'est montrée passionnée par les émouvants témoignages des parents émerveillés par les capacités parfois méconnues de leurs enfants, les présentations très claires des universitaires quant à la progression des travaux neurologiques et psychologiques les plus récents -dont la mise au point du nouvel outil, l'« ECP » (qui remplace le P2CJS)-, et l'expérience de terrain des professionnels du médico-social valorisant les potentialités des personnes polyhandicapées au service de leur épanouissement et de leur qualité de vie.

De l'avis de tous, une journée motivante, riche de perspectives.

La réussite de ce colloque a aussi tenu aux contributions essentielles, sur le plan logistique, du CREAI HdF, et sur le plan technique, de la Société de communication ROSELAB.

Vivement le prochain colloque de l'ARP HdF !

## AG 2021 - Ordre du jour

### Assemblée générale statutaire

- 1) Approbation du CR de l'AGO du 19 juin 2019
- 2) Rapport d'Activité 2019 et 2020 (Secrétaire H. Sergeant)
- 3) Rapport Financier, Cotisation 2021 (Trésorier B. Chevrier)
- 4) Rapport Moral, **exposé des orientations** (Président B. Pollez)
- 5) Renouvellement partiel du CA, par collège : 3 Votes
- 6) Questions diverses

### Conseil d'administration

- 1) Mise en place du nouveau Bureau associatif (élections président, vice-président, secrétaire, trésorier, autres membres du Bureau).
- 2) Questions diverses



# Orientations pour nos 5 axes : A votre écoute



*(et volontaires pour les commissions ?)*

- Plaidoyer et contributions régionaux et nationaux
- Communication et fonction ressources
- « Prendre soin tout au long de la vie »
- Colloques
- Dynamique familiale

## Axe 1



STRATÉGIE QUINQUENNALE  
DE L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE  
VOLET POLYHANDICAP



SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DES PERSONNES  
HANDICAPÉES

Direction générale de l'enseignement scolaire  
Service de l'inspection académique et de l'inspection pédagogique  
Circulaire de l'inspection académique et de l'inspection pédagogique  
Bureau de l'enseignement scolaire (BES) (DSDS) (A1-2)

Personne chargée du dossier :  
Agnès BOUTIER  
M. : 01 55 55 55 55  
m. : [agnès.boutier@eduscol.education.fr](mailto:agnès.boutier@eduscol.education.fr)

Direction générale de la cohésion sociale  
Circulaire de l'inspection académique et de l'inspection pédagogique  
Bureau de l'inspection, de la citoyenneté et du parcours de vie des  
personnes handicapées (BIC)

Personne chargée du dossier :  
Anne Sophie COUTON  
M. : 01 40 56 63 61  
m. : [anne.sophie.couton@eduscol.education.fr](mailto:anne.sophie.couton@eduscol.education.fr)

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et  
des sports  
La secrétaire d'État auprès du Premier ministre,  
chargée des personnes handicapées

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des  
agences régionales de santé  
Mesdames et Messieurs les recteurs de région  
académique  
Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie

CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE n° DGCS/BVDESG/SCO/2020/113 du 02 juillet 2020 relative  
au cadre des charges d'unité d'enseignement pour les élèves polyhandicapés

Date d'application : immédiate

NOR : PRMZ2024952C

Classement thématique : Action sociale - Handicapés

Validée par le CNP le 3 juillet 2020 - Visa CNP 2020-61

Document opposable : oui  
Déposée sur le site circulaires.legifrance.gouv.fr : oui  
Publiée au BO : non

Catégorie :

Directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le  
cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : la circulaire précise le cadre des charges spécifiques aux unités d'enseignements  
pour les élèves polyhandicapés afin d'apporter un cadre adapté et d'encourager le  
développement de ces unités pour scolariser les enfants en situation de polyhandicap.  
L'objectif est également de développer les pratiques inclusives.



Service Communication

Hotel de Matignon, le 26 juin 2020

### COMMUNIQUE DE PRESSE

M. Denis Pottier et M. Jacques Wolfson remettent au Gouvernement leurs  
recommandations pour accélérer le développement d'un nouveau modèle d'habitat  
accompagné, partagé, et inclusif dans la vie locale pour les personnes handicapées ou  
âgées ayant besoin d'être soutenues dans leur projet d'autonomie.

Le développement de l'habitat inclusif constitue une réponse prometteuse pour sortir du  
dilemme entre par les personnes, lorsque la vie « chez soi comme avant » n'est plus possible,  
et que la vie collective en établissement n'est ni souhaitée, ni sécurisée.

Dans le contexte de l'impulsion donnée par les dispositions de la loi ELAN, avec la création  
d'un label pour l'habitat inclusif, le Premier ministre a chargé M. Denis Pottier, Conseiller  
d'État, et M. Jacques Wolfson, Président du conseil national du groupe Académie, de formuler  
des propositions pour favoriser le développement de ce type d'initiatives dans les territoires,  
et répondre ainsi aux attentes de nos concitoyens.

Après d'importants travaux conduits en associant étroitement les représentants des parties  
prenantes (conseils départementaux, associations, acteurs du secteur médico-social, de la  
construction, de l'habitat et de l'enseignement des territoires, mais aussi les porteurs  
d'initiatives d'habitat inclusif déjà en place sur certains territoires), M. Pottier et M. Wolfson  
ont remis ce jour leur rapport au Gouvernement.

Leur rapport pose méthodiquement en revue les deux principaux freins identifiés au  
développement de l'habitat inclusif, et formule pour chacun une série de propositions  
concrètes, en tenant compte de l'évolution et de l'accompagnement des cadres techniques et juridiques en  
place, de mobilisation des personnes et des projets, ou de mobilisation des communautés  
d'acteurs dans les territoires.

Les auteurs invitent l'ensemble de leurs recommandations au service d'une vision d'un  
habitat « accompagné, partagé et inclusif dans la vie locale », permettant aux personnes de



# AIDFORPOLY, un programme d'actions de soutien pour les proches aidants de personnes polyhandicapées



**Aidforpoly** (Aidant-Formation-Polyhandicap) est un programme unique, d'envergure nationale et expérimental, à destination de près de 1 500 proches aidants (parents, fratrie, entourage) de personnes polyhandicapées, avec plus de 140 sessions collectives de :

- formation,
- d'information,
- de soutien psychosocial.

Ces formations sont ouvertes gratuitement à toutes les familles, proches, d'une personne polyhandicapée.

Ce programme est mis en œuvre par CESAP Formation, Documentation, Ressources et la Croix-Rouge française, avec le soutien de la Caisse nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA) et organisé dans les établissements du CESAP et de la Croix-Rouge française ainsi que dans ceux de leurs partenaires : l'Institut Social de Lille, la Fédération des Pupilles de l'Enseignement Public (FG PEP), la Fondation John Bost et le Centre de Ressources Multihandicap Ile-de-France.

**Aidforpoly** permet aux aidants de personnes polyhandicapées :

- De rendre compte de leur expertise de leur expérience d'aidant, en devenant intervenant, car l'animation des sessions sera assurée soit par un binôme, composé d'un parent et d'un professionnel, soit exclusivement par un professionnel. Aidforpoly est un projet qui met l'expérience personnelle et professionnelle au cœur de la transmission d'informations et de connaissances.
- D'acquies des connaissances, de l'information et de partager avec des pairs.
- De renforcer l'alliance avec des professionnels.

A partir de 2021, chaque établissement partenaire propose des actions sur les thématiques de son choix :

- le développement des capacités de la personne polyhandicapée ;
- la conciliation de sa vie familiale, sociale et vie professionnelle ;
- la connaissance des approches d'accompagnement ;
- la compréhension des spécificités communes du polyhandicap ; etc.

Ces actions sont déployées dans les départements suivants : Alpes-Maritimes, Côte d'Or, Dordogne, Essonne, Gard, Gironde, Hérault, Hauts-de-Seine, Haute-Loire, Loiret, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Nord, Oise, Paris, Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Yvelines, Vienne.

**Appel à participation : 22 avril 2021, 3 juin 2021, réunion pédagogique en mars.**

41

## Le site Internet

### Première "fonction ressource" de l'ARP-HdF

Voulue et construite par tous les acteurs du Polyhandicap en Hauts-de-France, et reconnue comme interlocuteur représentatif par l'ARS Hauts-de-France, l'ARP-HdF veut être une forme de Centre Ressource Régional. Ce projet répond à un réel besoin, tant le Polyhandicap doit conjuguer de multiples compétences et tant sa prise en charge s'avère exigeante, et souvent épuisante, pour les proches... Un site internet ne remplace pas un dispositif complet dédié, mais il constitue un carrefour d'informations et d'expressions permettant à chacun de trouver des réponses et des contacts utiles. Cette fonction importante est d'ailleurs rappelée dans le "Violet Polyhandicap" gouvernemental, qui vise notamment à "renforcer et valoriser l'expertise de l'accompagnement du polyhandicap".

C'est pourquoi, après avoir lancé en 2019 une première version "amateur" de ce site, nous souhaitons maintenant donner une place centrale à cet outil dans l'accès aux réponses qu'attendent les personnes polyhandicapées, les familles et les professionnels.

Pour cela, nous avons financé une nouvelle version "professionnelle" du site (voir illustration ci-contre), qui intègre - entre autres ressources - les "Fiches Santé Polyhandicap" destinées à accueillir les professionnels de santé aux spécificités du Polyhandicap.

Pour assurer l'animation, la maintenance et le développement de ce site, l'association (composée exclusivement de bénévoles) a besoin d'une prestation professionnelle régulière et pérenne, soit avec un salarié (temps partiel), soit en convention avec un prestataire spécialisé.

Il est basé sur une première expérience de collaboration avec le CREA et il correspond à une prestation régulière visant notamment à :

- Effectuer une veille thématique.
- Mettre en forme et publier sur le site.
- Actualiser les informations.
- Animier les échanges entre acteurs.
- Faire évoluer techniquement le site.

Nous sollicitons donc le soutien par l'ARS de cette action, dont nous avons démontré la pertinence et qui entre parfaitement dans les axes stratégiques du Violet Handicap.

# Axe 2

## QUELQUES MOTS SUR L'ÉPILEPSIE

### A. Épilepsie stable

Suivi annuel recommandé auprès d'une consultation spécialisée : tenue ou quotidien du carnet de suivi de l'épilepsie.

Le carnet de suivi est un outil indispensable permettant d'orienter la recherche des causes des variations constatées éventuellement observées (influence du cycle menstruel par exemple).

### B. Épilepsie non équilibrée

Une aggravation de l'épilepsie peut ne pas se manifester exclusivement par une augmentation de fréquence ou de sévérité des crises, mais aussi par des changements de vigilance et/ou de comportement (surtout étonnant).

Les causes d'aggravation peuvent être (par ordre de fréquence) :

- mécanismes : erreurs d'administration, changement de posologie, modification des molécules (attention aux génériques de biodisponibilité variable, préconiser le médicament habituellement prescrit), interactions (alcool, drogues, médicaments...)
- la constipation, l'hyperthermie, la fatigue, une perturbation du sommeil, une infection, la douleur, l'inconfort.
- métaboliques : désordres hydro-électrolytiques (hyponatrémie, déshydratation)
- les changements de saison, les saisons intermédiaires (printemps, automne, effets des variations de la luminosité...)

Si aucune explication n'est retenue, ne pas hésiter à consulter le neurologue.

Plus d'infos sur le site : [www.sensibilisation-polyhandicap.fr](http://www.sensibilisation-polyhandicap.fr)

Plus d'infos contactez : [contact@arp-hdf.org](mailto:contact@arp-hdf.org)

1/2

42





**Lille 2021**

**36<sup>e</sup>** JOURNÉE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE  
**MÉDECINE PHYSIQUE  
ET DE RÉADAPTATION**

[www.sofmer.com](http://www.sofmer.com)

**14 octobre  
15  
16 2021  
LILLE  
GRAND PALAIS**

## Axe 3

### Fiche Co-Actis Handi-connect :

#### LA PERSONNE DYSCOMMUNICANTE ET SA DOULEUR : identifier, évaluer, soulager

**TROUBLES NEUROCOGNITIFS**

Le Dr Benjamin Calvet (gériatropsychiatre) et le Dr François TRÉMOLIERES (infectiologue) répondent à vos questions.

**Sommaire**

- TROUBLES NEUROCOGNITIFS (02/12/2020)
- REN & MÉDICAMENT (14/10/2020)
- COVID-19, les schémas de demain (10/06/2020)
- COVID, CANCULE & REN (03/04/2020)
- SANTÉ MENTALE & COVID-19 (27/05/2020)
- CORONAVIRUS & COVID-19 (13/05/2020)
- ENFANTS & COVID-19 (06/05/2020)
- DIABÈTE type 2 & COVID-19 (29/04/2020)

**ViDAL Live**



**Dr Benjamin Calvet**  
Gériatropsychiatre, Limoges



**Dr Jean-François Forget VIDAL**



**Dr François Trémolieres**  
Infectiologue, Paris

**VIDAL Live sur le Polyhandicap le mercredi 24 Février**  
**Dr Bénédicte GENDRAULT (Handi-Connect)- Dr Bruno POLLEZ (ARP)**



**cesap formation**  
Documentation • Ressources



**Évaluation - Cognition  
Polyhandicap (ECP)**

Décembre 2019



**Prédice : le numérique au service de la santé**



La Région développe un programme régional dédié aux professionnels du sanitaire. L'objectif : accompagner les professionnels de la santé et faciliter l'accès aux soins pour les patients en garantissant la qualité, la sécurité, la performance et la structure d'un environnement digital unique, partagé et sécurisé.

Une nouvelle façon de pratiquer la médecine

La télémédecine est l'une des fonctionnalités de la médecine. Son développement permet la prise en charge des patients et la continuité des soins. Elle permet également de faciliter l'accès aux soins et de réduire les coûts. La télémédecine est une véritable révolution pour la médecine. Elle permet de répondre aux besoins des patients et de leur offrir une prise en charge personnalisée et adaptée à leur situation. Elle permet également de réduire les coûts et d'améliorer la qualité des soins. La télémédecine est une véritable révolution pour la médecine. Elle permet de répondre aux besoins des patients et de leur offrir une prise en charge personnalisée et adaptée à leur situation. Elle permet également de réduire les coûts et d'améliorer la qualité des soins.

## Axe 4

 Colloque ARP-HdF 2022

- Reprise des travaux pour le prochain Colloque





## Axe 5 Dynamique familiale



• **Comment ?**

• **Qui ?**

## AG 2021 - Ordre du jour



### Assemblée générale statutaire

- 1) Approbation du CR de l'AGO du 19 juin 2019
- 2) Rapport d'Activité 2019 et 2020 (Secrétaire H. Sergeant)
- 3) Rapport Financier, Cotisation 2021 (Trésorier B. Chevrier)
- 4) Rapport Moral, *exposé des orientations*** (Président B. Pollez)
- 5) Renouvellement partiel du CA, par collège : 3 Votes
- 6) Questions diverses

**questions ?**

**Vote**

### Conseil d'administration

- 1) Mise en place du nouveau Bureau associatif  
(élections président, vice-président, secrétaire, trésorier, autres membres du Bureau).
- 2) Questions diverses

## AG 2021 - Ordre du jour



### Assemblée générale statutaire

- 1) Approbation du CR de l'AGO du 19 juin 2019
- 2) Rapport d'Activité 2019 et 2020 (Secrétaire H. Sergeant)
- 3) Rapport Financier, Cotisation 2021 (Trésorier B. Chevrier)
- 4) Rapport Moral, exposé des orientations (Président B. Pollez)
- 5) Renouvellement partiel du CA, par collège : 3 Votes**
- 6) Questions diverses

### Conseil d'administration

- 1) Mise en place du nouveau Bureau associatif  
(élections président, vice-président, secrétaire, trésorier, autres membres du Bureau).
- 2) Questions diverses

#### Administrateurs ARP-HdF - COLLEGE N°1

Associations représentant les personnes polyhandicapées ou leurs familles

|            | 2017                                         | 2018                                                  | 2019                                                                 | 2020-2021                       | Candidature ?                            |
|------------|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------|
| SIEGE N°1  | APEI Hazebrouck : <b>Daphné Bette</b>        | APEI Hazebrouck : Daphné Bette                        |                                                                      | CANDIDATURE A RENOUELER         |                                          |
| SIEGE N°2  | APEI Roubaix Tourcoing: <b>J-Marc Lambin</b> | APEI Roubaix Tourcoing: Coryne Husse,                 | APEI Roubaix Tourcoing: Jean-Marc Lambin                             | CANDIDATURE A RENOUELER         | APEI Roubaix Tourcoing: Jean-Marc Lambin |
| SIEGE N°3  | APEI Lille : Dr Jacques Leman                | APEI Lille : Mme Florence Bobillier, Dr Jacques Leman | APEI Lille : <b>Dr Jacques Leman</b>                                 | APEI Lille : Dr Jacques Leman   | APEI Lille : Dr Jacques Leman            |
| SIEGE N°4  | Association NOEMI : Nathalie Lejeune         |                                                       |                                                                      | CANDIDATURE A RENOUELER         | Association NOEMI :                      |
| SIEGE N°5  | URAPEI HdF : Bruno Chevrier                  | URAPEI HdF : Bruno Chevrier                           | URAPEI HdF : <b>Bruno Chevrier</b>                                   | CANDIDATURE A RENOUELER         | URAPEI HdF : Sébastien NGUGEN            |
| SIEGE N°6  | APEI Dunkerque : Virginie Coppola            | APEI Dunkerque : <b>Virginie Coppola</b>              | APEI Dunkerque : Hervé Sergeant ( <i>remplace Virginie Coppola</i> ) | APEI Dunkerque : Hervé Sergeant | APEI Dunkerque : Hervé Sergeant          |
| SIEGE N°7  |                                              |                                                       |                                                                      | SIEGE DISPONIBLE                | SIEGE DISPONIBLE                         |
| SIEGE N°8  | APEI ST Omer : Pascale Lacharière            |                                                       |                                                                      | SIEGE DISPONIBLE                | SIEGE DISPONIBLE                         |
| SIEGE N°9  | INJENO : <b>Luc Masson</b>                   |                                                       |                                                                      | SIEGE DISPONIBLE                | SIEGE DISPONIBLE                         |
| SIEGE N°10 |                                              | UDAPEI 62 : <b>Brigitte DORE</b>                      | UDAPEI 62 : Brigitte DORE                                            | UDAPEI 62 : Brigitte DORE       | UDAPEI 62 : Brigitte DORE                |
| SIEGE N°11 |                                              |                                                       |                                                                      | SIEGE DISPONIBLE                | SIEGE DISPONIBLE                         |
| SIEGE N°12 |                                              |                                                       |                                                                      | SIEGE DISPONIBLE                | SIEGE DISPONIBLE                         |

Vote

## Administrateurs ARP-HdF - COLLEGE N°2

Associations et organismes à but non lucratif gestionnaires d'Etablissements ou de Services accompagnant des personnes polyhandicapées, dans le secteur sanitaire ou médico-social

|            | 2017                                          | 2018                                                 | 2019                                          | 2020-2021                                     | Candidatures ?                                         |
|------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| SIEGE N°1  | APEI Douai : Mme Michèle Desenfant,           | APEI Douai : Mme Michèle Desenfant,                  | APEI Douai : <b>Mme Michèle Desenfant,</b>    | APEI Douai : Mme Michèle Desenfant,           | APEI Douai : Mme Michèle Desenfant et Claudie STEMPIEN |
| SIEGE N°2  | APEI Lens : <b>Mr Thomas Delreux</b>          | APEI Lens : Mr Thomas Delreux                        | APEI Lens : <b>Mr Thomas Delreux</b>          | APEI Lens : Mr Thomas Delreux                 | APEI Lens : Mr Thomas Delreux                          |
| SIEGE N°3  | Association Cazin-Perrochaud : Ludovic Bridou | Association Cazin-Perrochaud : <b>Ludovic Bridou</b> | Association Cazin-Perrochaud : Ludovic Bridou | Association Cazin-Perrochaud : Ludovic Bridou | Association Cazin-Perrochaud : Ludovic Bridou          |
| SIEGE N°4  | Neurodev : <b>Mme Chantal Pruvo</b>           | Neurodev : Mme Chantal Pruvo                         | Neurodev : Mme Chantal Pruvo                  | CANDIDATURE A RENOUVELER                      | Neurodev : Mme Isabelle LETOMBE                        |
| SIEGE N°5  | GAPAS : <b>Mr David Desmullier</b>            | GAPAS : Mr David Desmullier                          | GAPAS : Mr David Desmullier                   | CANDIDATURE A RENOUVELER                      | GAPAS : Mr Thomas Routier                              |
| SIEGE N°6  | APEI Valenciennes : Fabien Hernout            | APEI Valenciennes : Mme Renuy                        | APEI Valenciennes : <b>Mme Fanny Renuy</b>    | APEI Valenciennes : Mme Fanny Renuy           | APEI Valenciennes : Mme Fanny Renuy                    |
| SIEGE N°7  | APEI Hénin : Mme Christelle Grut              | APEI Hénin : Mme Christelle Cockelaert (Grut)        | APEI Hénin : Mme Christelle Cockelaert        | CANDIDATURE A RENOUVELER                      | APEI Hénin : Mme Christelle Cockelaert                 |
| SIEGE N°8  | APF : <b>Mr Philippe Durietz</b>              | APF : Mr Philippe Durietz                            | APF : Mr Philippe Durietz                     | CANDIDATURE A RENOUVELER                      | APF : Mr Philippe Durietz                              |
| SIEGE N°9  |                                               |                                                      |                                               | SIEGE DISPONIBLE                              | LADAPT : Delphine Diot                                 |
| SIEGE N°10 | ANAJI : Joël Decat                            | ANAJI : <b>Joël Decat</b>                            | ANAJI : Joël Decat                            | ANAJI : Joël Decat                            | ANAJI : Joël Decat                                     |
| SIEGE N°11 |                                               |                                                      |                                               | SIEGE DISPONIBLE                              |                                                        |
| SIEGE N°12 |                                               |                                                      |                                               | SIEGE DISPONIBLE                              |                                                        |

Vote

## Administrateurs ARP-HdF - COLLEGE N°3

Personnes physiques ou morales compétentes dans le domaine du polyhandicap, participant à des activités de soins, d'accompagnement, de formation, d'enseignement ou de recherche

|                   | 2017                                                    | 2018                                             | 2019                          | 2020-2021                | NOTE                             |
|-------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| SIEGE N°1         |                                                         | Mme Dominique Crunelle                           | Mme <b>Dominique Crunelle</b> | Mme Dominique Crunelle   | Mme Dominique Crunelle           |
| SIEGE N°2         | Dr Philippe Pernes                                      | <b>Regis Deram</b>                               | Regis Deram                   | Regis Deram              | Regis Deram                      |
| SIEGE N°3         | Mme Irène Bénigni                                       | Mme <b>Irène Bénigni</b>                         | Mme Irène Bénigni             | Mme Irène Bénigni        | Mme Irène Bénigni                |
| SIEGE N°4         |                                                         |                                                  |                               | SIEGE DISPONIBLE         | Candidature de Bruno CHEVRIER    |
| SIEGE N°5         | Mme <b>Corinne Meillier</b> conseillère technique GAPAS | Mme Corinne Meillier conseillère technique GAPAS |                               | SIEGE DISPONIBLE         | Candidature de Béatrice CUVELIER |
| SIEGE N°6         | <b>Dr Laurence Gottrand</b>                             | Dr Laurence Gottrand                             | Dr Laurence Gottrand          | CANDIDATURE A RENOUVELER | Dr Laurence Gottrand             |
| SIEGE N°7         | Dr Bruno Pollez                                         | <b>Dr Bruno Pollez</b>                           | Dr Bruno Pollez               | Dr Bruno Pollez          | Dr Bruno Pollez                  |
| SIEGE N°8         | Dr Vincent Tiffreau                                     | Dr Vincent Tiffreau                              | <b>Dr Vincent Tiffreau</b>    | Pr Vincent Tiffreau      | Pr Vincent Tiffreau              |
| SIEGE N°9         | Dominique Juzeau                                        |                                                  | <b>Mme Daphné Bette</b>       | Mme Daphné Bette         | Mme Daphné Bette                 |
| Membres d'honneur |                                                         | Philippe Pernes                                  | Philippe Pernes               | Philippe Pernes          | Philippe Pernes                  |
|                   |                                                         |                                                  | Dominique Juzeau              | Dominique Juzeau         | Dominique Juzeau                 |

Vote

## AG 2021 - Ordre du jour



### Assemblée générale statutaire

- 1) *Approbation du CR de l'AGO du 19 juin 2019*
- 2) *Rapport d'Activité 2019 et 2020 (Secrétaire H. Sergeant)*
- 3) *Rapport Financier, Cotisation 2021 (Trésorier B. Chevrier)*
- 4) *Rapport Moral, exposé des orientations (Président B. Pollez)*
- 5) *Renouvellement partiel du CA, par collège : 3 Votes*

### **6) Questions diverses**

### Conseil d'administration

- 1) *Mise en place du nouveau Bureau associatif (élections président, vice-président, secrétaire, trésorier, autres membres du Bureau).*
- 2) *Questions diverses*

## AG 2021 - Ordre du jour



### Assemblée générale statutaire

- 1) *Approbation du CR de l'AGO du 19 juin 2019*
- 2) *Rapport d'Activité 2019 et 2020 (secrétaire général H. Sergeant)*
- 3) *Rapport Financier ; montant de la cotisation 2021 (trésorier B. Chevrier)*
- 4) *Rapport Moral ; exposé des orientations (président B. Pollez)*
- 5) *Renouvellement partiel du CA, par collège : 3 Votes*
- 6) *Questions diverses*

### Conseil d'administration

- 1) *Mise en place du nouveau Bureau associatif (élections président, vice-président, secrétaire, trésorier, autres membres du Bureau).*
- 2) *Questions diverses*

## CA - Ordre du jour

### Assemblée générale statutaire

- 1) Approbation du CR de l'AGO du 19 juin 2019
- 2) Rapport d'Activité 2019 et 2020 (Secrétaire H. Sergeant)
- 3) Rapport Financier, Cotisation 2021 (Trésorier B. Chevrier)
- 4) Rapport Moral, exposé des orientations (Président B. Pollez)
- 5) Renouvellement partiel du CA, par collège : 3 Votes
- 6) Questions diverses



### Conseil d'administration

- 1) **Mise en place du nouveau Bureau associatif**  
(élections président, vice-président, secrétaire, trésorier, autres membres)
- 2) **Questions diverses**

### Elections du Bureau

**Président**

Vote

**Vice-président**

Vote

**Secrétaire**

Vote

**Trésorier**

Vote

**autres membres du Bureau**

Vote

*Questions diverses ?...*



Merci pour votre participation !

